Retraités et mutuelle santé : comprendre les enjeux fiscaux

Le 7 avril 2026 à 23h42

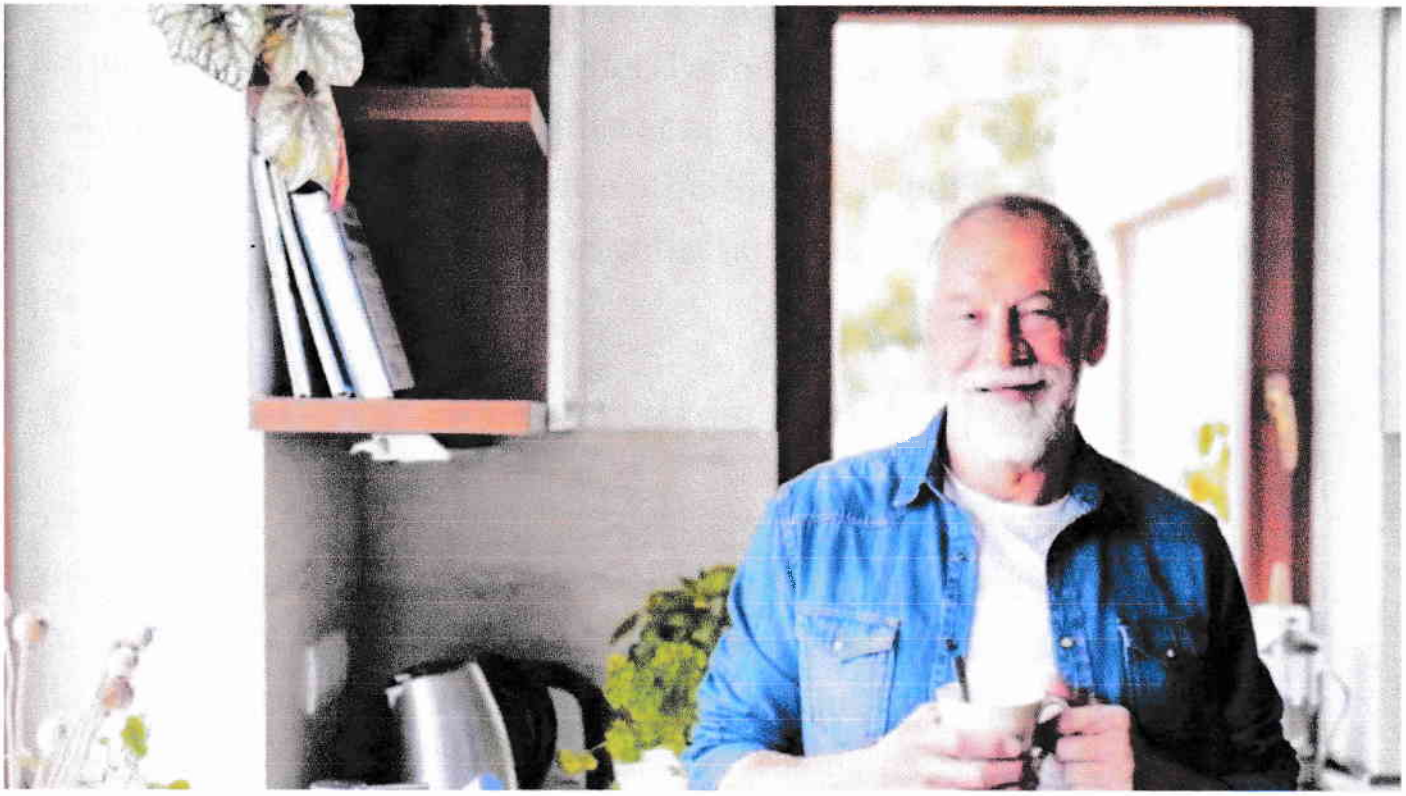

Les retraités font face à une situation particulièrement difficile en matière de coûts de santé. En effet, ils doivent souvent débourser des montants plus élevés pour leur mutuelle, en raison de leur âge avançant et de l'absence de prise en charge par un employeur. Cependant, cette charge financière ne se traduit pas par un avantage fiscal.

Des tarifs en hausse pour les retraités

Il est bien connu que les retraités paient des cotisations de mutuelle plus onéreuses. Cela s'explique par le fait qu'ils n'ont pas le soutien financier d'un employeur et que les tarifs augmentent avec l'âge. Selon des études récentes du courtier Meilleurtaux, le tarif moyen pour une couverture « moyenne » pour un couple de plus de 60 ans a grimpé de 172 € par mois en 2022 à 204 € en 2024. Pour les personnes âgées de 75 à 79 ans, ce coût

peut atteindre jusqu'à 222 € par mois.

Cotisations non déductibles : le cas des retraités

Contrairement aux salariés qui peuvent déduire leurs cotisations de mutuelle de leurs revenus imposables, les retraités se retrouvent dans une situation désavantageuse. En effet, l'adhésion des retraités à une mutuelle est considérée comme facultative et ne permet donc pas de bénéficier d'avantages fiscaux. La brochure officielle des impôts indique clairement que "ne sont pas déductibles les cotisations versées à une mutuelle lorsque l'adhésion est facultative".

Options pour les retraités modestes

Ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises au Sénat, notamment le 23 décembre 2021, lorsque le sénateur Jean-Pierre Sueur a posé une question concernant cette problématique. À l'époque, Adrien Taquet, alors secrétaire d'État, a exprimé des réserves sur l'opportunité d'une déduction fiscale, craignant une flambée des tarifs des complémentaires santé. Il a mis en avant l'importance d'un encadrement des prix, ainsi que de la complémentaire santé solidaire, qui pourrait bénéficier aux retraités les plus modestes.

Lire aussi